Informations de base

1996/2111(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif et supplémentaire 1/1996 **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	ELLES James (PPE) MIRANDA Joaquim (GUE)	26/09/1994 26/09/1994

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	MIRANDA Joaquim (GUE)	26/09/1994

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Budget	1945	1996-07-29
Télécommunications	1941	1996-06-27

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/05/1996	Vote en commission		
20/05/1996	Dépôt du rapport budgétaire	A4-0164/1996	
21/05/1996	Débat en plénière		
24/06/1996	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(1996)1017	Résumé
27/06/1996	Publication du projet de budget du Conseil	N4-360/1996	
15/07/1996	Vote en commission		
15/07/1996	Dépôt du rapport budgétaire	A4-0245/1996	
17/07/1996	Débat en plénière		

29/07/1996	Adoption du projet du budget par le Conseil		
29/07/1996	Fin de la procédure au Parlement		
25/11/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/2111(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 177 Règlement du Parlement EP 52-p2 Traité CE (avant Amsterdam) E 203 Traité CECA C 078
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/4/11070 BUDG/4/08070

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A4-0164/1996 JO C 166 10.06.1996, p. 0012	20/05/1996	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T4-0277/1996 JO C 166 10.06.1996, p. 0133-0182	23/05/1996	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A4-0245/1996 JO C 261 09.09.1996, p. 0013	15/07/1996	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T4-0402/1996 JO C 261 09.09.1996, p. 0124-0137	18/07/1996	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	08470/1996	27/06/1996	
Projet de budget du Conseil	N4-360/1996	27/06/1996	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(1996)1017	24/06/1996	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 1996/0647 JO L 301 25.11.1996, p. 0001

Budget rectificatif et supplémentaire 1/1996

1996/2111(BUD) - 24/06/1996 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : la présentation de ce budget rectificatif et supplémentaire se justifie pour deux séries de raisons : - la nécessité de financer les conséquences des décisions relatives à l'ESB, ainsi que ses incidences sur le marché de la viande bovine; - l'entrée en vigueur de la décision du 31/10 /1994 sur les ressources propres de la Communauté, qui avait été différée en raison du retard des Pays-Bas à opérer la ratification. CONTENU : l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire no 1/1996 prend tout d'abord acte des économies dégagées dans le secteur agricole et prévoit le financement des dépenses pour le secteur bovin résultant de l'ESB. Grâce à la hausse des cours mondiaux qui réduit le niveau des restitutions à l'exportation ainsi qu'aux économies réalisées sur plusieurs lignes agricoles (produits végétaux, mesures d'accompagnement, lait et produits laitiers), la Commission propose d'inscrire dans l'APB rectificatif pour 1996, 1,278 milliard d'écus destinés à financer les mesures d'éradication de la maladie, d'intervention sur les marchés ainsi que de compensation des pertes de revenus subies par les producteurs. En outre, l'avant-projet présenté par la Commission : - propose de déduire de la contribution britannique les dépenses résultant du protocole social de Maastricht. La Commission envisage ainsi un mécanisme permettant de restituer au Royaume-Uni sa part dans les frais encourus à la suite des activités communautaires fondées sur le protocole social soit 4,8 millions d'écus; - prévoit d'abonder les lignes budgétaires consacrées aux dépenses administratives du Conseil et du Parlement européen et notamment le financement supplémentaire pour les travaux immobiliers du Parlement européen; - propose enfin d'importantes modifications en matière de recettes. L'APB prend tout d'abord en compte l'entrée en vigueur de la décision du 31/10/1994 relative aux ressources propres, en opérant un nouveau calcul des contributions des Etats membres, sans pourtant modifier le plafond global des dépenses. Par ailleurs, il est proposé de "budgétiser" l'excédent de 1995 qui s'élève à 9,2 milliards d'écus et qui serait remboursé aux Etats membres.

Budget rectificatif et supplémentaire 1/1996

1996/2111(BUD) - 18/07/1996 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de MM. James ELLES (PPE, RU) et Joaquim MIRANDA (GUE, P), le Parlement a approuvé le budget supplémentaire 1996 qui règle en particulier le problème des crédits nécessaires pour soutenir le secteur bovin face aux conséquences de la maladie de "vache folle". En particulier, le Parlement a : -inscrit 1.691 Mécus pour le secteur bovin, en utilisant les économiqes (par rapport aux prévisions) réalisées dans d'autres secteurs agricoles, -adopté une ligne budgétaire de 30,9 Mécus pour les bâtiments du Parlement à Strasbourg et Bruxelles (d'autres crédits étant évidemment nécessaires en 1997 et les années suivantes), -rétabli les "commmentaires" aux crédits relatifs aux programmes MEDA, PHARE et TACIS qui engagent la Commission à fournir des informations complètes et détaillées sur la mise en oeuvre de ces programmes. En outre, le Parlement a accepté une solution technique au problème posé par l'opt out britannique à l'égard du Protocole social du TUE, en permettant que certaines actions (notamment, la formation des représentants des travailleurs et des employeurs et la promotion de rencontres transnationales entre leurs représentants) soient financées sans que le Royaume-Uni participe aux dépenses. Le Parlement a, en effet, introduit, sur proposition de la Commission, un chapitre "recettes" destiné au financement d'actions sociales spécifiques. Parallèlement, le Parlement demande qu'au cours de la procédure budgétaire 1997, l'Autorité budgétaire statue sur l'opportunité de renforcer l'évaluation préventive des programmes d'assistance humanitaire et les contrôles ex-post des actions réalisées dans ce cadre. Il demande également à la Commission de présenter une proposition de virement de crédits en vue de soutenir les travaux du Tribunal pénal international de La Haye sur l'ex-Yougoslavie.